Taxation des hôtels de luxe pour rénover le patrimoine, le Président du syndicat régional des hôteliers réagit

mardi 22 janvier 2008, par lpe

Antoine MAJOU, Président de l'**UMIH** (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de Poitou-Charentes) réagit sur le projet du Ministère de la culture de taxer les hôtels de luxe (à partir de 4*), à hauteur de 2 € par nuitée pour financer l'entretien et la restauration du patrimoine national.

"*Qu'on nous consulte avant de proposer ce genre de mesure !*

La Charente-Maritime, par exemple, ne compte qu'une centaine de chambres de ce niveau, et ce qu'il faut bien comprendre c'est qu'un hôtel 4*, c'est un employé par chambre, ce qui suppose des charges déjà importantes.
En tout état de cause, faites le calcul, à raison d'une centaine de chambres dans le département, qui de plus, ne sont pas occupées en permanence, on est loin du coût d'entretien et de rénovation de l'ensemble du patrimoine du département !

Il aurait été plus judicieux de **passer la TVA du secteur à 5,5% (ce que l'on demande depuis longtemps sans réponse claire du gouvernement), avec le gain, les restaurateurs auraient pu s'engager à reverser 1€ au moins par repas**, ce qui aurait été plus significatif pour le financement de la rénovation du patrimoine que la taxation des hôtels de luxe.
De plus, on a déjà la taxe de séjour dans les hôtels, ça commence à faire beaucoup de contraintes.

Il ne faut pas oublier également l'inflation des normes de sécurité dans les hôtels, à l'horizon 2011 beaucoup de petits établissements vont disparaître, en raison de nouvelles règles d'accessibilité et de sécurité incendie qui engendrent des coûts bien trop importants.

Je regrette aussi le manque de prise de position de syndicats interprofessionnels comme la CGPME et le MEDEF sur ces préoccupations du secteur de l'hôtellerie et de la restauration."

Informations sectorielles sur www.umih17.com